

## BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

### 1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : ACTIBOURSE  
 Siège social : Boulevard de France COTONOU BENIN  
 Adresse : 08 BP 0879  
 Téléphone : (229) 21 31 53 43  
 Télécopieur : (229) 21 31 78 00  
 ANB : BENIN  
 Nom & prénoms du Représentant légal : EGUE Omo-Délé  
 Fonction du Représentant légal : Directeur Général Adjoint  
 Email : [information@boa-actibourse.com](mailto:information@boa-actibourse.com)

### 2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : **BOA-COTE D'IVOIRE**  
 Symbole : **BOAC**  
 Siège social : Angle Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas Abidjan Plateau  
 Téléphone : (225) 20 30 34 00  
 Télécopie : (225) 20 30 34 01  
 Email : [information@boacoteivoire.com](mailto:information@boacoteivoire.com) / [www.boacoteivoire.com](http://www.boacoteivoire.com)

### 3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 06/04/2010	Contrat renouvelé ? <input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 2 ans renouvelables par tacite reconduction	Combien de fois : 1	Date du dernier renouvellement : 05/04/12
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 <i>(la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)</i>		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 11947		

### 4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/2012	AU 30/06/2011	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	19 047	1 694	17 353	91,10
Valeur en espèces (F CFA)	574 916 960	48 055 000	526 861 960	91,64

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Cotonou, le 05/07/2012

Signature et cachet  
 (du déclarant ou son Représentant légal)



**NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.**